

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAE 75 Subventions (1.100.500 euros), et avenant avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 24 juillet 2020 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 2 juillet 2019, conclue entre la Ville de Paris et l'association Paris Initiative Entreprise (8e) en vertu d'une délibération du Conseil de Paris lors de sa séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement à

l'association Paris Initiative Entreprise et de l'autoriser à signer un avenant à la convention conclue avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 18 mai 2021;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 2 juillet 2019 entre la Ville de Paris et l'association Paris Initiative Entreprise.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant global de 400.000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE), sise 68, boulevard Malesherbes 75008 Paris ;

2.1 : Une subvention de 300.000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) (SIMPA 46682, n° dossier 2021_08104).

2.2 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) (SIMPA 46682, n° dossier 2021_08106).

2.3 : Une subvention de 70.000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise (SIMPA 46682, n° dossier 2021_08105).

Article 3 : Une cotisation d'adhésion d'un montant de 500 euros est versée à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE), sise 68, boulevard Malesherbes 75008 Paris.

Article 4 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant global de 700 000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE), sise 68, boulevard Malesherbes 75008 Paris :

4.1 : Une subvention de 400 000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) (SIMPA 46682, n° dossier 2021_08362).

4.2 : Une subvention de 150.000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) (SIMPA 46682, n° dossier 2021_08363).

4.3 : Une subvention de 150 000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise (SIMPA 46682, n° dossier 2021_08883).

Article 6 : La dépense d'investissement correspondante sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO